

Affaire suivie par : Anthony MALARA
☎ : 01 64 68 83 26
E-mail : resistance@cstb.fr

ERCOLE SRL

Strada Sant' Anna 10

29010 CADEO (Italie)

A l'attention de Monsieur Paolo JESINI

A Champs sur Marne, le 13 mars 2019

N/Réf : AM/RA/AC 19.022**Objet : Attestation d'essai (*)**

Monsieur,

Comme convenu et pour faire suite à nos différents échanges, nous vous informons que votre mur porteur constitué de panneaux coffrants en PSE de référence « **PLASTBAU-3** » a été testé le **14/02/2019** au sein de notre laboratoire.

Pour cet essai, le mur était constitué de panneaux coffrants, à parements en PSE ignifugé et reliés entre eux par un ensemble d'armatures en acier selon le procédé « **PLASTBAU-3** » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Largeur standard testée : **1 200 [mm]** ;
- Hauteur testée : **3 000 [mm]** ;
- Epaisseur des parements : **75 [mm]** ;
- Epaisseur du noyau en béton : **150 [mm]**

Pour l'essai, le béton a été coulé en place et répond aux caractéristiques principales suivantes :

- Classe de résistance : **C25/30** ;
- Classe de consistance : **S3** (Non vibré en cour de coulage)
- Armature du voile : **Réalisé à l'aide de l'armature propre des panneaux**

Le mur ainsi constitué a satisfait aux critères de performances pendant les durées suivantes :

Résultats de l'essai (*) issus de l'essai RS18-064**➤ Capacité portante**

Déplacement limite	211 minutes (sans échec)
Contraction verticale limite (élongation négative)	211 minutes (sans échec)
Vitesse limite de contraction verticale (élongation négative)	211 minutes (sans échec)

➤ Etanchéité au feu

Inflammation soutenue à	211 minutes (sans échec)
Inflammation du tampon de coton à	211 minutes (sans échec)
Pénétration ou déplacement d'un calibre d'ouverture à	211 minutes (sans échec)

➤ Isolation thermique

Durée	Echec à 190 minutes
Cause de limitation : Elévation de la température supérieure à 150 [°C] repérée par le thermocouple mobile	

(*) Cette attestation a une valeur informative. Seul le rapport d'essais qui vous sera délivré sous le n° RS18-064 dans sa version intégrale, permet la vérification de la conformité nécessaire à la validité de l'objet.

Les résultats ci-avant sont valables pour un mur supportant une valeur de charge permanente totale correspondant à **8 000 [daN/ml]** et axée dans l'épaisseur du noyau en béton.

Le rapport d'essais n°RS18-064 accompagné de son procès-verbal de classement, indiquant les conditions de montage, vous parviendront très prochainement.

=oOo=

Dans l'attente des derniers éléments nécessaires et contractuels à l'établissement du rapport d'essais et vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Technicien Chargé d'essais

« Division Mécanique et Résistance au feu »

Anthony MALARA

Le Responsable du Pôle

« Division Mécanique et Résistance au feu »

Romuald AVENEL

S. RESTANA